

Rapport annuel 2025
Exercice clos le 31 décembre 2025



AXA Euro Valeurs Responsables

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2025 et au 31/12/2024

Actif

Passif

Compte de résultat au 31/12/2025 et au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2025

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2025

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

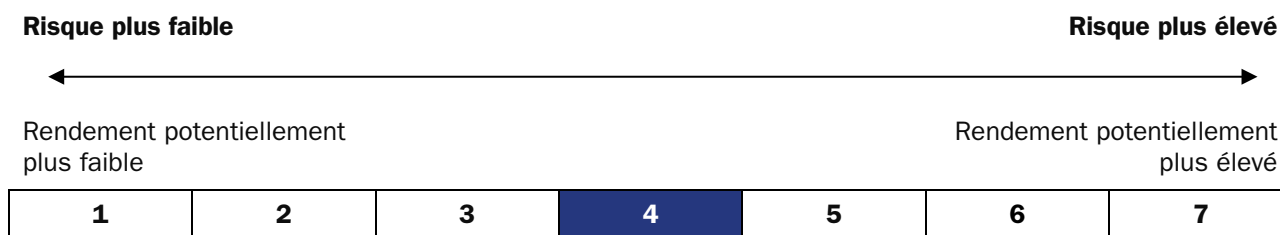
Objectif de gestion

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions de pays de la zone euro ». L'objectif de l'OPCVM est la recherche de performance en s'exposant essentiellement aux marchés actions de la zone euro, par la mise en oeuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Indicateur de référence

L'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, sous-ensemble de l'indice Stoxx Europe 600, regroupe des sociétés de toutes capitalisations de pays de la zone Euro : Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. La composition de l'indice est disponible sur le site: www.stoxx.com.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPC est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Commentaire de gestion

Environnement des marchés financiers

L'année 2025 a été marquée par une succession de chocs politiques et commerciaux. Le retour de D. Trump à la Maison-Blanche a largement modifié le cadre macro-financier mondial, en bouleversant les relations commerciales et diplomatiques et en réorientant les priorités budgétaires (défense, environnement...). À ce stade, ces changements ont eu un impact limité sur l'activité mondiale, qui a mieux résisté qu'attendu. Les banques centrales ont dû composer avec un équilibre délicat entre ralentissement cyclique, incertitudes géopolitiques et anticipations inflationnistes liées aux droits de douane et aux politiques budgétaires expansionnistes.

En zone euro, l'économie a fait preuve d'une résilience supérieure aux attentes malgré un environnement extérieur dégradé et une crise politique en France. Après un début d'année hésitant, la croissance s'est raffermie, portée par la demande domestique, essentiellement les services, tandis que le secteur manufacturier est resté en contraction une grande partie de l'année. Sur l'ensemble de l'année, la croissance devrait atteindre 1,4%, avec des divergences nationales : l'Espagne a continué de surperformer, tandis que l'Allemagne est restée pénalisée par la faiblesse industrielle, bien que des signaux de reprise apparaissent en fin d'année. Le marché du travail est demeuré solide, contribuant à soutenir les salaires, avec un chômage globalement stable autour de 6,3-6,4%. L'inflation a poursuivi sa normalisation, revenant autour de 2% en fin d'année, ce qui a permis à la BCE de poursuivre son cycle d'assouplissement et de baisser son taux directeur de 2,75% à 2%. Sur le plan politique, l'année a démarré avec un « big bang » fiscal en Allemagne avec l'annonce d'un plan de relance ambitieux qui devrait se matérialiser dès 2026. En France, le débat politique s'est une nouvelle fois détérioré ne contribuant pas à trouver des compromis pour établir le budget.

Aux États-Unis, 2025 a marqué un tournant macroéconomique et politique avec le retour de D. Trump. Les relations commerciales et diplomatiques ont été chahutées, générant une volatilité accrue (politiques de « pressions maximales », annonces et revirements surprises). Malgré cela, l'économie américaine a relativement bien résisté. Après un début d'année solide, la croissance a légèrement ralenti sous l'effet de conditions financières encore élevées et du tassement de la consommation lié aux droits de douane (via le renchérissement des biens importés). Sur l'année, le PIB devrait croître de 2%, en ralentissement par rapport à 2024 (2,8%), sous réserve que la fermeture des services fédéraux en novembre n'ait pas eu un impact disproportionné. Le marché du travail s'est nettement affaibli : les créations d'emplois moyennes ont chuté à 49 000 par mois contre 168 000 en 2024, et le chômage a rebondi à 4,4% en fin d'année (+0,3 pt vs 2024). L'inflation, dopée par les droits de douane, a décéléré moins vite et atteint 2,7% en décembre. Dans ce contexte d'incertitude quant à l'inflation, et malgré une faiblesse notable sur le marché de l'emploi, la Fed est restée prudente en 2025, réduisant ses taux directeurs à trois reprises, de 4,50% à 3,75%. La pression grandissante de l'administration Trump sur la Fed fait également craindre une remise en question sur sa future indépendance. Côté politique budgétaire, la hausse des dépenses et les incertitudes sur les revenus continuent de peser sur les taux longs américains.

En Chine, nous avons assisté à un ralentissement structurel. La croissance devrait atteindre 5,0%, objectif officiel obtenu grâce à un soutien budgétaire accru. L'activité, portée par l'industrie et les exportations, a été freinée par le retour des tensions commerciales avec les États-Unis. La demande domestique est restée faible, affectée par la crise immobilière, une faible dynamique d'investissement et un chômage qui progresse en particulier chez les jeunes. L'inflation est restée proche de zéro, illustrant cette faiblesse malgré la politique agressive d'augmentation de l'offre (en lien avec la priorisation de l'industrie à l'export). Les autorités ont maintenu une politique légèrement accommodante sans relance massive, privilégiant des mesures ciblées. Pékin a poursuivi sa stratégie d'autosuffisance technologique dans un contexte de rivalité accrue avec Washington.

Le Royaume-Uni est parvenu à une croissance autour de 1,4% en 2025 et réussi à contenir son inflation élevée, permettant à la Banque d'Angleterre de baisser son taux directeur de 4,75% à 3,75%. Le marché du travail a en revanche continué à se détériorer avec le chômage qui atteint 5% en fin d'année (+0,9pt par rapport à l'an dernier).

L'économie japonaise a également mieux résisté aux droits de douane que prévu, avec une croissance attendue à 1,4% en 2025, bien aidé par une reprise de la consommation qui fut alimentée par des gains salariaux parmi les

plus élevés sur les dernières décennies. La Banque du Japon a poursuivi la normalisation de sa politique monétaire en opérant deux hausses de taux de 25 bps (désormais à 0.75%).

Marchés financiers

Malgré une instabilité géopolitique persistante et des chocs protectionnistes majeurs, les marchés boursiers mondiaux ont connu une très bonne année. L'indice MSCI des actions mondiales finissant sur une hausse de 19,5%, porté par la résilience de l'économie et l'espoir d'un assouplissement monétaire. Pour sa part, le marché de la zone euro a enregistré une progression encore supérieure.

Côté secteur, comme en 2024, les financières, notamment les banques, ont largement surperformé, grâce notamment à une bonne orientation de la marge nette d'intérêts et aux bons résultats des grandes banques durant les 9 premiers mois. De fait, certaines banques ont affiché des hausses de plus de 100%.

Les Services aux collectivités enregistrent la deuxième meilleure performance, portées par les importants besoins d'investissement dans les réseaux et par la perspective d'une croissance de la demande croissante d'électricité pour faire face aux besoins des centres de données nécessaires à l'Intelligence Artificielle et plus généralement à l'électrification de l'économie.

Enfin, parmi les hausses, figurent les valeurs industrielles, sous l'impulsion des valeurs de la défense qui sont premières bénéficiaires de la hausse des budgets militaires, et de celles exposées aux dépenses d'investissement en datacenters et réseaux électriques.

En bas du classement, les secteurs de la consommation durable et discrétionnaire ont enregistré des performances tout juste positives dans un contexte de pression sur le pouvoir d'achat des ménages après une période de remontée de l'inflation et, au sein de la consommation discrétionnaire, d'une concurrence accrue au sein du secteur automobile en provenance des constructeurs chinois

Le secteur de la technologie, bien qu'au cœur de toutes les attentions compte tenu du développement rapide de l'intelligence artificielle, a connu une année plus mitigée en Europe avec des performances contrastées entre, d'une part, les sociétés de logiciels et de services informatiques qui ont souffert car perçues comme menacées par le développement des « agents intelligents » et, d'autre part, les équipementiers semi-conducteurs qui ont profité à plein des besoins d'investissements en puissance de calcul.

Le secteur de la santé a vécu une année en deux temps, passant d'une grande inquiétude du fait du risque de taxation sur le marché américain à un soulagement marqué au quatrième trimestre après que des compromis pragmatiques ont été trouvés.

Politique de gestion

Le fonds a bénéficié de cet environnement porteur en 2025 avec une hausse significative (+23,4% en brut et +21,6% en net). La performance s'est révélée toutefois inférieure à celle de l'indice de comparaison (+24,25%).

La performance nette par part RC est de 21,6% et par part RD est de 19,9%.

L'allocation sectorielle a été légèrement négative : l'impact négatif de la position cash et de la surpondération en valeurs technologie a été en effet compensée par la surpondération en valeurs financières. La sélection de titres a été négative. Notons aussi que, d'un point de vue géographique, le marché français auquel le fonds est surexposé a moins bien performé que le marché allemand.

Au sein des contributeurs positifs, on trouve en premier lieu des valeurs bancaires (BBVA, Société Générale, Erste Group Bank) qui ont enregistré des parcours boursiers remarquables grâce à un environnement de taux favorable et à un environnement macro-économique qui est resté assez porteur. Dans un marché plutôt bien orienté pour les valeurs cycliques, Airbus au sein du secteur aéronautique, Eiffage dans celui de la construction, ainsi que le câblage italien Prysmian ont connu des évolutions positives. Signalons enfin les beaux parcours de Inditex grâce à une progression des résultats que ne se dément pas en dépit d'un environnement de consommation difficile, de UCB au sein du secteur de la santé grâce aux perspectives revues en hausse de son médicament pour le traitement du psoriasis et de l'opérateur de télécoms néerlandais KPN.

Parmi les déceptions figurent Allianz au sein des financières car le marché a privilégié le segment des banques par rapport à celui des assurances, Symrise qui a connu un ralentissement de sa croissance et subi une baisse des ratios de valorisation à l'instar de tout le segment des ingrédients, Schneider en raison de crainte de moindre croissance et de pression sur les marges. Le marché a aussi été fortement focalisé sur la thématique de l'intelligence artificielle si bien que les titres considérés comme menacés par des changements de business model du fait de l'adoption croissante de l'I.A, comme Publicis ou Bureau Veritas, ont été pénalisés en dépit de résultats toujours bien orientés.

Durant l'année, le fonds a cherché à renforcer son exposition à l'Allemagne, pays qui devrait bénéficier des effets du plan de relance décidé par le chancelier Merz. Ainsi, au sein du secteur bancaire, une position en Deutsche Bank a été constituée, tandis que celle en BNP Paribas a été vendue. De même, au sein du secteur des ingrédients, la ligne DSM-Firmenich a été soldée pour privilégier Symrise. Enfin, au sein du secteur des télécommunications, une position en Deutsche Telekom a été constituée. Les titres vus comme trop dépendants au secteur public ou à la réglementation ou la fiscalité française ont également été vendus, comme Vinci et Eiffage au sein du secteur des infrastructures pour privilégier le groupe espagnol Ferrovial. Par ailleurs, le fonds a sorti certaines positions très cycliques comme Syensqo dans le secteur de la chimie et Stora Enso dans celui du papier. Enfin, la ligne Sanofi a été cédée en raison de la dégradation de la note extra-financière du laboratoire pharmaceutique qui a entraîné son exclusion de l'univers d'investissement. A contrario, le fonds a constitué des positions en Danone dont les perspectives au sein du secteur de la consommation de base s'améliorent et en Airbus afin d'exposer le fonds au secteur de l'aéronautique avec une bonne visibilité compte tenu d'un carnet de commandes en sensible amélioration.

Perspectives

Au cours des prochaines semaines, les premières publications de résultats d'entreprises devraient permettre aux investisseurs de mieux apprécier les impacts des droits de douane et des taux de change et plus généralement la vigueur de l'économie. C'est sans doute la géopolitique qui pourrait engendrer de l'incertitude et de la volatilité sur les marchés après l'arrestation musclée du président vénézuélien et les déclarations inquiétantes de Donald Trump sur l'avenir du Groenland. A ce stade, la bonne tenue de la croissance tant aux Etats-Unis qu'en Europe permet de conserver une vue constructive sur la progression des résultats d'entreprises en 2026, tandis que les baisses de taux de la Fed promises par le président américain pourraient entraîner une expansion des multiples de valorisation. Malgré ce biais positif, compte tenu du contexte international, il nous semble opportun de garder un positionnement équilibré dans nos expositions et de nous concentrer sur les fondamentaux des sociétés, en privilégiant celles offrant une bonne visibilité sur leurs résultats. Nous restons fidèles à notre stratégie d'investissement en favorisant des sociétés combinant une capacité à ajuster les prix, ayant de la visibilité et/ou des perspectives de croissance par l'exposition à des thématiques de long terme, ainsi qu'une structure financière solide, dans le respect des critères extra-financiers du fonds.

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNP PARIBAS EUR2	2 226 840,00	21 093 460,36
VINCI	8 323 617,10	8 034 900,00
AIRBUS GROUP SE	16 191 693,00	-
DEUTSCHE TELEKOM NPV	15 706 729,00	-
SANOFI	733 400,00	13 608 148,10
DEUTSCHE BANK AG ORD	13 124 056,09	-
EIFPAGE EUR4 (POST S	440 900,00	10 549 610,10
SYMRISE AG	10 089 055,50	422 800,00
GROUPE DANONE EURO.2	9 603 618,13	-
SIEMENS AG NPV (REGD	6 769 001,00	2 573 303,70

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

note1 * Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Neant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. L'entité se conformera à la politique du groupe BNPP Asset Management à partir de 2026 (Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). AXA IM ayant fusionné au 31 décembre 2025 avec la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding, la politique du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT trouvera à s'appliquer en 2026.

Gouvernance

Pour l'exercice 2025, la Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, a défini les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle a tenu compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération a veillé à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le Comité de rémunération d'AXA IM a apporté quelques modifications à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur

- i. une actualisation de la politique de rémunération consécutivement au changement du Groupe Actionnaire (suppression de toute mention au Groupe AXA),
- ii. la suppression des actions de performance AXA IM (AXA IM PS) et la mise à jour du paragraphe relatif aux actions de performance pour notifier la vente définitive de toutes lesdites actions,
- iii. la mise à jour du dispositif d'«Incentive Long Terme Actionnaire AXA IM»,
- iv. la suppression de la mention relative à l'indicateur ESG dans le plan de rémunération différée (DIP) à attribuer en 2026,
- v. l'introduction d'une limite pour la rémunération variable de certains employés situés au Luxembourg conformément aux exigences réglementaires et
- vi. des mises à jour mineures.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) des mises à jour mineures.

Eléments qualitatifs et quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	296,77
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	233,99
Nombre total d'employés (4)	2 854 dont 771 pour la société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	116,22	76,17	192,39
Nombre d'employés concernés (5)	308 dont 116 pour la société de gestion du FCP	74 dont 17 pour la société de gestion du FCP	382 dont 133 pour la société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2025.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2025.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA REIM SGP au 1er janvier 2025.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par lui.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, la société de gestion a défini une politique de sélection et de suivi de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer en particulier :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. La société de gestion contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par la société de gestion vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/>) sous la rubrique : « Mentions légales ».

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Taxonomie Européenne

La réglementation européenne dénommée « taxonomie européenne » dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, et couvrant six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen SFDR susmentionné, incluant les informations relatives à la prise en compte par les investissements sous-jacents du produit financier des critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Article 29 LEC

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative à l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Modifications intervenues

- La société AXA IM PARIS, société de gestion du FCP, a fusionné avec BNP Paribas Asset Management Europe, avec effet au 31 décembre 2025. AXA IM PARIS, ayant assuré son mandat de société de gestion de portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport reflète sa gestion au cours de cet exercice.
- Changement de dénomination du commissaire aux comptes, à savoir MAZARS en FORVIS MAZARS S.A.
- Mise à jour annuelle du DIC.
- Clarification liée aux obligations vertes mentionnée dans la stratégie d'investissement du Fonds qui applique les exclusions PAB (prospectus, annexe SFDR et Document d'Informations Clés (" DIC ")).
- Mise à jour du wording lié à la détention de parts ou actions d'OPCs mentionné dans le prospectus en référence à la notion de groupe d'appartenance de la société de gestion. Il est désormais précisé que : " (...) Il peut s'agir d'OPC et fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités appartenant ou non au même groupe que la Société de Gestion- y compris sociétés liées ".
- Changement de société de gestion au profit de BNP Paribas Asset Management Europe.

Modifications à intervenir

Renouvellement du cabinet FORVIS MAZARS SA pour 6 exercices, qui arrivera à échéance le 31/12/2031.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la FCP sont annexées au présent rapport.

Autres informations

Le règlement du FCP est disponible sur simple demande auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE, adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : FORVIS MAZARS S.A.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du Produit : AXA Euro Valeurs Responsables (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 969500DNZ5C797B66K79

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%
- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

- ☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 93.76 % d'investissements durables
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Class sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir Intensité carbone et le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur Intensité carbone et iii) 70 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	106.62 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	114.67 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	83.11 %
Mixité au sein des conseils d'administration	43.26 % de femmes aux conseils d'administration	42 % de femmes aux conseils d'administration	99.62 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	2024	113.02 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	136.64 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	99.16 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2024	44.03 % de femmes aux conseils d'administration	42.49 % de femmes aux conseils d'administration	98.46 %
Intensité carbone	2023	142.34 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	150.66 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	99.73 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	42.81 % de femmes aux conseils d'administration	41.98 % de femmes aux conseils d'administration	97.94 %
Intensité carbone	2022	172.79 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	240.09 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	100 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	42.33 % de femmes aux conseils d'administration	40.77 % de femmes aux conseils d'administration	99.11 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 %

les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par (i) les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM et (ii) les exclusions applicables aux indices alignés avec l'Accord de Paris (PAB) comme définies dans le Règlement Délégué du Règlement sur les indices de référence (CDR (EU) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g) (comme décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, &	Emissions totales de GES en tonnes	Emissions de GES niveau 1: 11844.732	Emissions de GES niveau 1: 98	Emissions de GES niveau 1: 100

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	3 à partir de janvier 2023)	d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 2: 8270.528 Emissions de GES niveau 3: 345590.344 Emissions de GES niveau 1+2: 20115.262 Emissions totales de GES: 362702.844	Emissions de GES niveau 2: 98 Emissions de GES niveau 3: 78 Emissions de GES niveau 1+2: 98 Emissions totales de GES: 78	Emissions de GES niveau 2: 100 Emissions de GES niveau 3: 79 Emissions de GES niveau 1+2: 100 Emissions totales de GES: 79
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 32.474 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 611.105	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 49 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 78	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 50 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 79
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 2024.096	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 78	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 79
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	10.25	98	100
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 46.06 Part de production d'énergie non renouvelable: 49.42	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 97 Part de production d'énergie non renouvelable: 5	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 99 Part de production d'énergie non renouvelable: 5
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE B: 0.108 Secteur NACE C: 0.318 Secteur NACE D: 1.863 Secteur NACE E: 1.636 Secteur NACE F: 0.117 Secteur NACE G: 0.431 Secteur NACE L: 0.015	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 1 Secteur NACE C: 38 Secteur NACE D: 6 Secteur NACE E: 1 Secteur NACE F: 2 Secteur NACE G: 4 Secteur NACE H: 0 Secteur NACE L: 6	Secteur NACE B: 1 Secteur NACE C: 39 Secteur NACE D: 7 Secteur NACE E: 1 Secteur NACE F: 2 Secteur NACE G: 4 Secteur NACE L: 6
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	49.74	94	95
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.022	34	34
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires	0.909	78	80

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)			
--	--	---	--	--	--

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	99	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	2.66 %	98	100
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	10.4%	95	96
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	44.02	98	100
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	36	36

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
• Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes	N/A	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

• Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales		sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)			
---	--	--	--	--	--

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Politique sur les armes controversées	
	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance
	PAI 14 : Exposition à des armes controversées

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI
- Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées - Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

2025	2024	2023
------	------	------

		Indice de Référence	Portefeuille			Portefeuille	Portefeuille
Indicateur PAI	Unité	Mesure	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles	Mesure	Mesure
PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2eq.)	Scope 1: 36032.047 Scope 2: 7281.591 Scope 3: 456495.063 Scope 1+2: 43313.637 Scope 1+2+3: 495884.563	Scope 1: 11844.732 Scope 2: 8270.528 Scope 3: 345590.344 Scope 1+2: 20115.262 Scope 1+2+3: 362702.844	Scope 1: 98 Scope 2: 98 Scope 3: 78 Scope 1+2: 98 Scope 1+2+3: 78	Scope 1: 100 Scope 2: 100 Scope 3: 79 Scope 1+2: 100 Scope 1+2+3: 79	Scope 1: 13003.26 Scope 2: 9622.846 Scope 3: 359315.188 Scope 1+2: 22626.105 Scope 1+2+3: 381941.281	Scope 1: 15850.561 Scope 2: 17105.078 Scope 3: 1189914.5 Scope 1+2: 32955.641 Scope 1+2+3: 1222805.5
PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2eq./M€)	Scope 1+2: 93.94 Scope 1+2+3: 831.976	Scope 1+2: 32.474 Scope 1+2+3: 611.105	Scope 1+2: 49 Scope 1+2+3: 78	Scope 1+2: 50 Scope 1+2+3: 79	Scope 1+2: 35.329 Scope 1+2+3: 693.985	Scope 1+2: 46.062 Scope 1+2+3: 2680.418
PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq./M€)	Scope 1+2+3: 1697.54	Scope 1+2+3: 2024.096	Scope 1+2+3: 78	Scope 1+2+3: 79	Scope 1+2+3: 1120.367	Scope 1+2+3: 1339.747
PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	10.89	10.25	98	100	8.59	9.42
PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 50.05 Production d'énergie: 55.88	Consommation d'énergie: 46.06 Production d'énergie: 49.42	Consommation d'énergie: 97 Production d'énergie: 5	Consommation d'énergie: 99 Production d'énergie: 5	Consommation d'énergie: 53.72 Production d'énergie: 55.55	Consommation d'énergie: 54.53 Production d'énergie: 47.16
PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	47.42	49.74	94	95	52.05	30.4
PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	0.0%	99	100	0%	0.0%

PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	42.37	44.02	98	100	43.75	43.45
PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0	0	36	36	0	0

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Indicateur PAI	Unité	2025				2024	2023
		Indice de Référence	Portefeuille			Portefeuille	Portefeuille
		Mesure	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles	Mesure	Mesure
PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A	N/A	Nombre de pays: 0.0 Proportion du nombre total de pays: 0.0

Source: S&P Trucost, 2025

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Pour leur calcul, les indicateurs et le taux de couverture sont pondérés par le montant des investissements

Au delà de l'application des politiques d'exclusion d'AXA IM, les principales incidences négatives sont prises en compte via l'objectif de surperformance sur les deux indicateurs, où le fonds cherche à améliorer ses performances en comparaison avec son indicateur de référence / benchmark. Le fonds n'a pas un objectif spécifique d'amélioration sur les autres indicateurs dont la performance évolue au cours du temps selon les choix d'investissement. Enfin, en plus d'appliquer des exclusions ESG et de surperformer deux indicateurs, le fonds tend à investir dans des entreprises avec un fort profil ESG grâce à la mise en place d'une stratégie ISR. En général, les évaluations PAI (en particulier les plus faibles) sont utilisées comme source principale de questions pour les chefs de projet.

Les PAI sont utilisés comme indicateurs durables pour fixer un « niveau » qui doit être surperformé. Les PMs utilisent ensuite ce niveau pour définir leur univers d'investissement et construire le portefeuille.

En tant que fonds PAB, le Produit financier applique en sus les exclusions applicables aux produits suivants les indices de référence « Accord de Paris » tels que définis par le Règlement Délégué (EU) 2020/1818 à l'Article 12(1)((a)-(g)), qui permettent également de considérer les indicateurs PAI 1 à 6, 10, 11 et 14.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs

souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous :

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV XAMS EUR	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	6.27%	NL
ALLIANZ SE-REG XETR EUR	Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	5.29%	DE
INTESA SANPAOLO MTAA EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	4.73%	IT
SAP SE XETR EUR	Publishing activities	4.71%	DE
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA XMAD EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	4.55%	ES
IBERDROLA SA XMAD EUR	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	4.16%	ES
SIEMENS AG-REG XETR EUR	Manufacture of electrical equipment	4.08%	DE
SCHNEIDER ELECTRIC SE XPAR EUR	Manufacture of electrical equipment	3.48%	FR
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI XPAR EUR	Manufacture of leather and related products	3.35%	FR
AIR LIQUIDE SA XPAR EUR	Manufacture of chemicals and chemical products	2.72%	FR
ESSILORLUXOTTICA XPAR EUR	Other manufacturing	2.65%	FR
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL XMAD EUR	Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	2.25%	ES
BNP PARIBAS XPAR EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.25%	FR
SOCIETE GENERALE SA XPAR EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.22%	FR
KBC GROUP NV XBRU EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.18%	BE

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

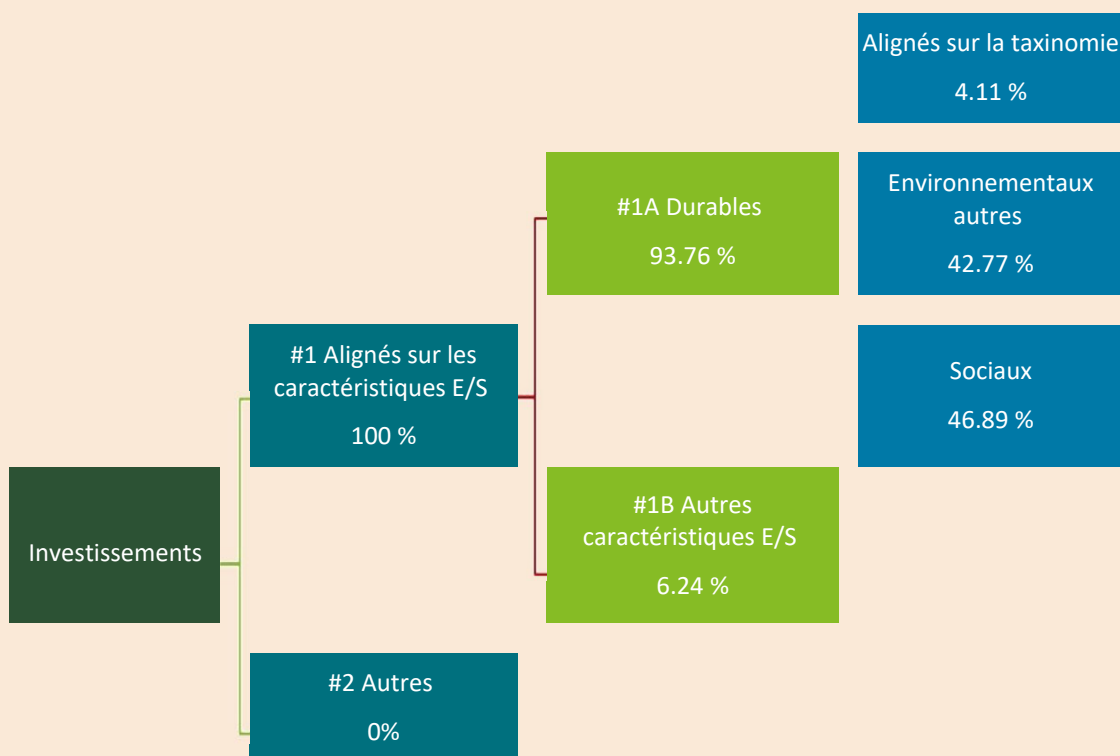
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025-31/12/2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Les données présentées dans ce rapport ont été affectées par des difficultés techniques consécutives à la migration vers un nouveau prestataire de services. Ces problèmes ont entraîné des anomalies dans le traitement et la consolidation des informations, notamment une incohérence entre la somme des trois sous-catégories SI et le total SI reporté.

Malgré ces difficultés techniques, les informations fournies donnent une mesure assez précise de la durabilité des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	20.11%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	7.95%
Manufacture of electrical equipment	7.57%

Electricity, gas, steam and air conditioning supply	6.61%
Manufacture of chemicals and chemical products	6.17%
Publishing activities	5.96%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	5.29%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	3.7%
Manufacture of leather and related products	3.35%
Other manufacturing	2.65%
Scientific research and development	2.61%
Civil engineering	2.36%
Telecommunications	2.32%
Manufacture of beverages	2.27%
Manufacture of other transport equipment	2.16%
Manufacture of other non-metallic mineral products	2.08%
Advertising and market research	2.08%
Manufacture of rubber and plastic products	1.76%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	1.69%
Manufacture of computer, electronic and optical products	1.6%
Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	1.54%
Travel agency, tour operator reservation service and related activities	1.49%
Other	1.48%
Manufacture of food products	1.06%
Water collection, treatment and supply	1.04%
Legal and accounting activities	1.03%
Computer programming, consultancy and related activities	1.01%
Construction of buildings	0.76%
Manufacture of paper and paper products	0.33%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?³

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

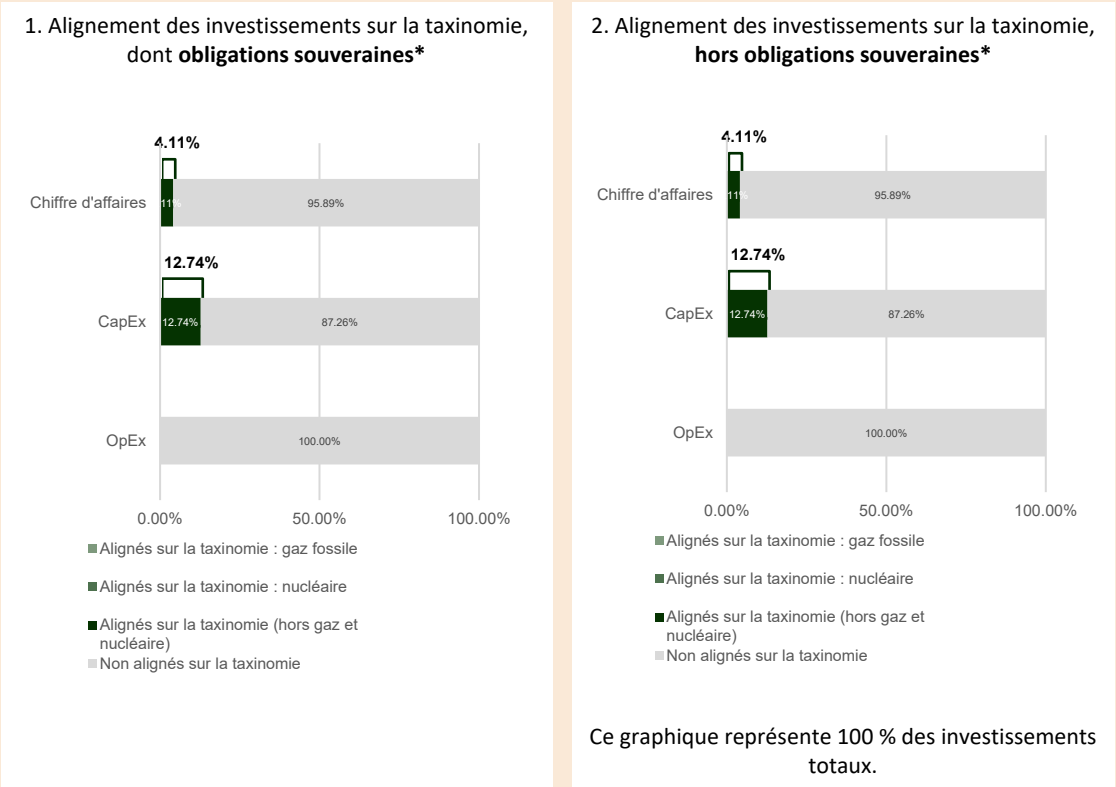
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE				
	2025	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	4.11%	5.56%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	12.74%	9.76%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2025

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 42.77% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 46.89% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adaptée fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: [Label ISR - Critères d'attribution](#)

Durant l'année, le Produit Financier a également revu sa stratégie ISR afin d'appliquer des exclusions supplémentaires requises pour les fonds PAB, telles que définies dans la section relative aux indices de référence « Accord de Paris » de l'UE du Règlement Délégué (CDR (UE) 2020/1818) Article 12(1)(a)-(g). Plus d'informations peuvent être trouvées dans les politiques d'exclusion AXA IM (notamment la politique AXA IM relative aux risques climatiques), disponibles sur le site AXA IM via le lien suivant: [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Securities Financing Transactions Regulation

31/12/2025

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					
% de l'actif net total					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1 . Nom	
Volume des garanties reçues	
2 . Nom	
Volume des garanties reçues	
3 . Nom	
Volume des garanties reçues	
4 . Nom	
Volume des garanties reçues	
5 . Nom	
Volume des garanties reçues	
6 . Nom	
Volume des garanties reçues	
7 . Nom	
Volume des garanties reçues	
8 . Nom	
Volume des garanties reçues	
9 . Nom	
Volume des garanties reçues	
10 . Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1 . Nom					
Montant					
Domicile					
2 . Nom					
Montant					
Domicile					
3 . Nom					
Montant					
Domicile					
4 . Nom					
Montant					
Domicile					
5 . Nom					
Montant					
Domicile					
6 . Nom					
Montant					
Domicile					
7 . Nom					
Montant					
Domicile					
8 . Nom					
Montant					
Domicile					
9 . Nom					
Montant					
Domicile					
10 . Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

- La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d’une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d’une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions
- La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d’un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres question liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.

La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1 . Nom	
Montant conservé	

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Données sur les revenus ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC						
	Montant					
	en % du revenus					
Gestionnaire						
	Montant					
	en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)						
	Montant					
	en % du revenus					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC						
	Montant					
Gestionnaire						
	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)						
	Montant					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Article 29 LEC

Conformément à l'article 29 de la loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (« Loi énergie-climat » ou LEC), les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité ainsi que son approche des risques ESG sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

Le fonds a également intégré des caractéristiques ESG spécifiques qui sont décrites ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » en anglais ou SFDR) du rapport annuel du fonds et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](https://axa-im.com)

Cela inclut l'application des politiques d'exclusion AXA IM RI, disponibles sur le site internet de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) suite à la fusion de BNPP AM et d'AXA IM à compter du 1er janvier 2026 : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

Stratégie climatique d'AXA IM

Investisseur fondateur de l'[initiative Net Zero Asset Managers \(NZAM\)](#) lancée en décembre 2020, AXA IM s'engage à atteindre la neutralité carbone dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur ses portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaire, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre stratégie climatique est alignée sur les cadres proposés par la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#), le [Institutional Investor Group on Climate Change \(IIGCC\)](#) et la [Paris Aligned Investment Initiative \(PAII\)](#) coordonnée par l'IIGCC, et se traduit par notre implication active dans des initiatives internationales telles que [Climate Action 100+ \(CA 100+\)](#) ou la [Climate Bonds Initiative](#). Elle comprend les éléments suivants :

- **Objectifs zéro émission nette :**
 - o AXA IM a publié ses premiers objectifs de zéro émission nette en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM¹. Ces objectifs ont ensuite été révisés en avril 2022², et couvraient 68 % des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2024³.
 - o Des cibles « zéro émission nette » et cadres méthodologiques spécifiques⁴ pour les actifs dans des entreprises cotées (obligations et actions cotées), les obligations souveraines, les actifs immobiliers directs ainsi que les actifs en infrastructures directs, conformes aux meilleurs standards de marché⁵ tenant compte des informations internes et externes, ont été définis et permettent de déterminer l'alignement de nos actifs avec une trajectoire « zéro émission nette », et une nouvelle cible « zéro émission nette » pour les actifs directs en infrastructure sera déployée en 2025.

¹ Cf. rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

² Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

³ Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour d'autres classes d'actifs alternatives et privés (c.-à-d. crédit alternatif et autres financements structurés et privés d'AXA IM Alts et d'AXA IM Prime, et actifs d'AXA IM Select). Hors coentreprises, le taux de couverture est d'environ 77 % à fin 2024. Si l'on inclut le capital et la dette d'infrastructures en propriété directe couverts par les objectifs « zéro émission nette » récemment fixés, le taux de couverture de nos actifs sous gestion totaux gérés conformément à une trajectoire zéro émission nette a atteint environ 70 % à fin 2024, coentreprises comprises (environ 79 % hors coentreprises).

⁴ La définition de nos cibles « net zéro » et les cadres méthodologiques correspondants sont fondés sur les orientations et les recommandations de la Net Zero Investment Framework (NZIF) : [Net Zero Investment Framework](#)

⁵ Les recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#) sur les indicateurs et objectifs, le [Net Zero Investment Framework](#) de l'IIGCC, les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) concernant les actifs immobiliers et l'[Indice Germanwatch de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#) concernant les actifs souverains.

- **Actionnariat actif⁶ :**

- L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. L'atténuation du changement climatique représente une part significative de nos interactions en tant qu'actionnaire. En 2021, AXA IM a mis en place une politique d'engagement reposant sur le principe « Après trois infractions, c'est l'exclusion » (« *Three strikes you're out* » en anglais), axée sur les entreprises en retard du point de vue de l'atténuation du changement climatique. À ce titre, en utilisant une liste prioritaire d'entreprises, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous désengagerons au bout de trois ans. En 2024, AXA IM a poursuivi son engagement avec au moins une réunion avec chaque entreprise identifiée comme « retardataire climatique » que nous avons annoncé en 2021 et avec lesquels nous avons initié l'engagement en 2022. Pour les retardataires engagés depuis 2022, la saison des rapports et des assemblées générales de 2025 était la dernière occasion de s'engager et de constater des progrès avant que le désinvestissement ne soit déclenché et, en conséquence, nous avons désinvesti de deux entreprises après l'envoi d'une dernière lettre du PDG d'AXA IM.
- Des discussions ont également lieu avec les émetteurs souverains sur des sujets ESG lors de réunions régulières avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi que dans le cadre d'émissions spécifiques d'obligations vertes et sociales, une occasion d'approfondir les programmes de dépenses publiques durables des émetteurs souverains et ainsi de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- En ce qui concerne le vote, nous pourrions être amenés à voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie zéro émission nette avec des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes, ainsi qu'une rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. En outre, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et nous leur demanderons de rendre compte aux actionnaires et aux parties prenantes de la réalisation intermédiaire des objectifs de ces plans de transition. Par ailleurs, depuis 2023, nous demandons formellement une transparence suffisante sur la gouvernance des questions liées au climat au niveau des conseils d'administration, conformément aux recommandations de la TCFD. Une divulgation insuffisante peut entraîner un vote contre le président du comité de gouvernance ou le président du conseil d'administration. Nous sommes également attentifs aux pratiques de lobbying en faveur du climat, afin de garantir la cohérence entre les objectifs déclarés publiquement et les activités de lobbying des entreprises dans les différentes zones géographiques, accompagnées d'informations adéquates. Un vote dissident contre les résolutions pertinentes peut être émis pour les entreprises pétrolières et gazières qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique⁷.

- **Exclusions⁸ :** AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Plus récemment, depuis avril 2023, nous avons resserré de plusieurs de nos critères concernant le charbon, le pétrole et le gaz, i) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 15 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique (contre 30 % auparavant), ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction

⁶ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

⁷ Pour plus d'information, voir la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

⁸ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique la politique énergétique du groupe AXA et non celle d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA : [Investissement Responsable | AXA](#)

de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon ou des plans d'expansion, et iii) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production de sables bitumineux (contre 20 % auparavant). Le seuil d'exclusion basé sur le chiffre d'affaires provenant du charbon devrait également être réduit à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et nous nous engageons à renoncer à tout investissement dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie, et dans le reste du monde d'ici 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais des interactions.

- **Transparence** : Depuis 2022, le reporting ESG disponible pour nos produits relevant – d'une part – de l'article 8 et ayant des approches ESG fondées sur un engagement significatif et – d'autre part – de l'article 9, comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Depuis 2023, ce reporting inclut également le profil « zéro émission nette » de ces portefeuilles.

La stratégie climatique détaillée appliquée par AXA IM conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC, incluant la liste détaillée de nos cibles « zéro émission nette », est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)⁹ : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

[Si le champ « Carbon Transition » est « Yes » : mention supplémentaire à ajouter en bas de la sous-section « Stratégie Climatique »]

Le fonds s'est également engagé à s'aligner sur les objectifs d'atténuation du changement climatique de l'Accord de Paris, avec des objectifs spécifiques de décarbonation qui sont décrits ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » en anglais – ou SFDR) du rapport annuel du fonds, dans la section dédiée à l'objectif d'investissement durable du produit financier, et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](#)

Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité :

AXA IM s'engage à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche thématique et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour :

- Améliorer notre compréhension de la perte de biodiversité, des impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que de la dépendance des industries au capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;
- Intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans notre analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs dans le cadre de l'initiative d'engagement de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation signé en 2021 : dans le cadre du processus de fixation des objectifs du FfB Pledge, les premiers objectifs de lancement et de suivi d'AXA IM seront fixés en 2025 ;
- Promouvoir des investissements plus favorables à la nature, que ce soit dans les facilitateurs de solutions ou dans le capital naturel.

Exclusions¹⁰

⁹ Cela inclut l'ensemble du périmètre de la stratégie climatique d'AXA IM : ses objectifs quantitatifs (à la fois au niveau des entités et pour chaque principale classe d'actifs), leurs horizons temporels, les indicateurs sous-jacents et les scénarios de référence : voir les sections 6.1 « Stratégie climatique » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

¹⁰ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, qui sont cependant strictement équivalentes sur les critères d'exclusion relatifs à la biodiversité, et disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissement Responsable | AXA](#)

AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, les écosystèmes naturels et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité et de la déforestation en ce qui concerne les produits du soja, le bétail et le bois. Face à ces conséquences, AXA IM mène activement une politique rigoureuse dans le cadre de ses investissements forestiers en sélectionnant ses actifs, ses partenaires forestiers et en adaptant ses pratiques de gestion pour répondre à ces défis mondiaux.

Indicateurs

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs de données, notamment Iceberg Data Lab (IDL), pour soutenir le développement d'indicateurs liés à la biodiversité. Nous testons actuellement un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui mesure l'impact négatif en termes de perte de biodiversité associée à la pression sur la biodiversité générée par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur. Les pressions sont liées aux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES. Le CBF couvre actuellement les pressions liées au changement d'utilisation des sols, aux émissions de GES, à la pollution de l'eau et de l'air. En tant qu'indicateur innovant et relativement nouveau, le CBF continue d'évoluer et fait l'objet d'améliorations méthodologiques prévues telles que, par exemple, une plus grande couverture des pressions. D'autres indicateurs liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration par IDL, tels que les dépendances et les impacts positifs. Nous continuons de participer à de telles avancées.

Actionnariat actif¹¹

Notre approche d'engagement vis-à-vis du thème complexe et naissant de la biodiversité a consisté à commencer à aligner nos principaux efforts d'engagement de manière à intégrer les connaissances existantes sur les pressions telles que la déforestation, et les connaissances émergentes sur les impacts négatifs et les secteurs qui comptent le plus pour la biodiversité et la nature. Nos principales activités d'engagement comprennent un programme que nous avons commencé à tester en 2022 en utilisant l'outil d'empreinte biodiversité développé par IDL décrit ci-dessus, ainsi que des programmes d'engagement sur des thèmes spécifiques, à savoir la déforestation et la pollution. Ainsi, en 2025, notre approche de l'engagement en faveur de la biodiversité était centrée sur l'alignement de nos efforts sur les connaissances établies et émergentes sur la nature et la biodiversité. Notre priorité était de cibler les secteurs ayant les impacts les plus importants sur la biodiversité. Nous avons donc effectué une analyse de l'empreinte de la biodiversité en utilisant les données de la CBF. Ces informations, complétées par des études externes telles que celles de TNFD et de la Fondation Finance for Biodiversity, nous ont permis d'établir une liste de priorités en matière d'engagement, en ciblant en particulier :

- Le secteur agroalimentaire, largement reconnu comme un contributeur important à la perte de biodiversité, représentait environ 33 % de tous les engagements liés à la biodiversité. Alors que la déforestation et la conversion des écosystèmes restaient le thème central de l'engagement, nous avons commencé à impliquer les entreprises dans l'« agriculture régénératrice », une solution mondialement reconnue à de multiples crises, y compris la perte de biodiversité, le changement climatique, la perturbation des cycles de l'eau et les défis sociaux ;
- Le secteur de la chimie, une priorité importante pour AXA IM, qui représente environ 22% de nos engagements liés à la biodiversité. Grâce à notre participation active à l'IIHC, nous avons encouragé plusieurs entreprises à améliorer la transparence de leurs portefeuilles de produits chimiques dangereux, à éliminer progressivement les produits chimiques persistants et à développer des alternatives plus sûres ;
- Les entreprises fabriquant des produits tels que des cosmétiques et des articles de toilette, des emballages et des équipements électriques ont également fait l'objet d'une attention particulière.

En 2025, nous avons entamé ou approfondi le dialogue avec les entreprises détenues opérant dans ces secteurs afin de les encourager, avant tout, à réduire les impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité et, dans la mesure du possible, à contribuer à sa restauration. Nous complétons en effet notre politique d'exclusion par des approches

¹¹ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

d'engagement en discutant avec les entreprises qui sont exposées à ces questions, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui travaillent à réduire ces risques. Elle se concentre sur les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles/forestiers, plus particulièrement la chaîne de valeur des principales matières premières associées à la déforestation et à la conversion des écosystèmes. Les dialogues progressent de manière adéquate, bien que quelques engagements soient passés à une phase d'escalade à partir de 2023 par le biais du vote et de la collaboration afin de signaler la nécessité d'avancer davantage et d'améliorer le dialogue. Dans le cadre de la politique d'AXA IM et en particulier de cet engagement, nous travaillons également sur des sujets au-delà de la déforestation avec l'objectif de comprendre comment ces entreprises répondent aux enjeux liés à la protection de la biodiversité et du capital naturel. Pour les actions d'engagement reposant sur des données d'empreinte biodiversité, AXA IM utilise ces données pour l'aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises qui présentent une empreinte biodiversité significative et pour contribuer à éclairer nos dialogues en tenant compte des principales pressions d'une entreprise en matière de biodiversité indiquées par le CBF. L'objectif ultime est d'encourager les entreprises à développer une stratégie globale en matière de biodiversité qui atténue efficacement les impacts sur la biodiversité et soutient une transformation « positive pour la nature », ainsi que d'améliorer la communication d'informations.

[https://frc-word-edit.officeapps.live.com/we/woreditorframe.aspx?ui=fr&rs=fr-FR&wopisrc=https://axaim.sharepoint.com/sites/TeamsStewardshipReport/_vti_bin/wopi.ashx/files/60f8d46223e04ced9a01e0a2c6b87a40&wdlor=c527B3092-A929-4727-8803-5DCC43AD3095&wdenableroaming=1&mssc=1&hid=56FE940B-E08E-4FC8-BC23-8E238B7AF304&wdorigin=Outlook-](https://frc-word-edit.officeapps.live.com/we/woreditorframe.aspx?ui=fr&rs=fr-FR&wopisrc=https://axaim.sharepoint.com/sites/TeamsStewardshipReport/_vti_bin/wopi.ashx/files/60f8d46223e04ced9a01e0a2c6b87a40&wdlor=c527B3092-A929-4727-8803-5DCC43AD3095&wdenableroaming=1&mssc=1&hid=56FE940B-E08E-4FC8-BC23-8E238B7AF304&wdorigin=Outlook-Body.Sharing.ServerTransfer&wdhostclicktime=1705307259069&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&usid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Normal&ctp=LeastProtected)

[Body.Sharing.ServerTransfer&wdhostclicktime=1705307259069&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&usid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Normal&ctp=LeastProtected](https://frc-word-edit.officeapps.live.com/we/woreditorframe.aspx?ui=fr&rs=fr-FR&wopisrc=https://axaim.sharepoint.com/sites/TeamsStewardshipReport/_vti_bin/wopi.ashx/files/60f8d46223e04ced9a01e0a2c6b87a40&wdlor=c527B3092-A929-4727-8803-5DCC43AD3095&wdenableroaming=1&mssc=1&hid=56FE940B-E08E-4FC8-BC23-8E238B7AF304&wdorigin=Outlook-Body.Sharing.ServerTransfer&wdhostclicktime=1705307259069&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&usid=a2b9d7ee-6391-405c-8428-7d4763d38908&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Normal&ctp=LeastProtected)Nous nous engageons également de manière collaborative sur la pollution dans le secteur chimique pour lutter contre la pollution et les risques pour la santé découlant de la production et de l'utilisation de substances dangereuses, et dans le secteur agroalimentaire pour lutter contre les risques de pollution par les nutriments posés par le niveau élevé de déchets animaux dans l'élevage industriel. Nous prévoyons de renforcer nos engagements collaboratifs sur la biodiversité en 2024 grâce à notre participation à Nature Action 100, comme décrit ci-dessous.

Initiatives

AXA IM mène des discussions constructives sur des sujets liés à la biodiversité avec WWF, CDP, Ceres et d'autres experts externes. En 2022, AXA IM est devenu membre de deux initiatives d'engagement collaboratif décrites ci-dessus : l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (Investor Initiative on Hazardous Chemicals) soutenue par ChemSec¹² ; et l'engagement collaboratif sur les déchets et la pollution dirigé par FAIRR¹³. En 2023, nous avons rejoint l'Emerging Markets Investor Alliance dans le cadre de laquelle nous sommes membres du groupe de travail sur les biens de consommation de base qui entreprend des actions de plaidoyer en faveur des meilleures pratiques durables et transparentes sur les marchés émergents sur divers sujets, y compris la déforestation. En outre, nous faisons partie de Nature Action 100 (NA100), une initiative clé qui devrait renforcer encore la dynamique mondiale de la biodiversité. NA100 a été lancée opérationnellement en septembre 2023. AXA IM était membre du groupe d'investisseurs de lancement et est actuellement membre du groupe de pilotage. NA100 vise à engager des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. AXA IM continue

¹² Voir le communiqué de presse : [Des investisseurs totalisant 8 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion appellent à l'élimination progressive des « produits chimiques éternels » \(« forever chemicals »\) dangereux – ChemSec \[Investors with \\$8 trillion call for phase-out of dangerous “forever chemicals” – ChemSec\]](#)

¹³ Voir : [Perte de biodiversité due aux déchets et à la pollution - FAIRR](#)

également de participer activement aux initiatives leaders du secteur de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation¹⁴, l'organisation à l'origine du FfB Pledge¹⁵.

La stratégie détaillée en matière de biodiversité appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, en application du décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)¹⁶ : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif pour la biodiversité à l'horizon 2030, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, car des orientations fondées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité sont encore en cours d'élaboration, et nous manquons encore d'évolutions méthodologiques fondées sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement avec les objectifs mondiaux à moyen et long termes.

Toutefois, dans le cadre de notre engagement volontaire en tant que signataire de l'engagement FfB, et en application des recommandations fournies par la FfB Foundation sur la fixation d'objectifs en matière de nature pour les gestionnaires d'actifs, nous avons récemment structuré les « objectifs d'initiation » suivants, tels que définis par la FfB Foundation¹⁷, qui sont détaillés dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)¹⁸, disponible sur le site de BNPP AM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

Gestion des risques financiers liés aux critères ESG par AXA IM

AXA IM utilise une approche de gestion des risques financiers liés aux critères ESG (ou « risques de durabilité ») qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Nous avons mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur les éléments suivants :

¹⁴ AXA IM préside le groupe de travail Biodiversity Impact Metrics (Indicateurs d'impact sur la biodiversité) de la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement au groupe de travail Engagement.

¹⁵ Finance for Biodiversity Pledge: [Finance for Biodiversity Foundation | FfB Pledge Signatories & Repository](#)

¹⁶ Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.1 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

¹⁷ Voir la Directive sur la déclaration d'informations relatives à l'engagement FfB à l'intention des signataires : [FfB Reporting Guidance for Signatories-October-2024.pdf](#)

¹⁸ Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.3 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

- **Politiques d'exclusions sectorielles et normatives¹⁹** couvrant les facteurs E, S et G :
 - **Environnement – E** : climat (extraction du charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et pétrole et gaz étanches ; pétrole et gaz arctiques), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires) ;
 - **Social – S** : santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux²⁰ ; fabrication d'armes controversées ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où des violations graves des droits de l'Homme sont observées) ;
 - **Gouvernance – G** : éthique des affaires (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux), corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux).
- **Méthodologies de notation ESG** pour les obligations d'entreprise cotées, les obligations souveraines et les obligations vertes, sociales et/ou durables :
 - AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique qui est associé à la propre analyse d'AXA IM. Intitulée Q² (Qual et Quant), cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit un score structuré. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM peuvent fournir une analyse ESG fondamentale documentée, qui à son tour sera transformée en un score ESG quantitatif suivant la méthodologie d'agrégation des piliers MSCI et la normalisation des scores, ces scores ESG qui améliorent la couverture étant appelés « Qual » + « Quant » ;
 - Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
 - Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines cotées) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
 - Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Ce cadre nous permet de nous assurer que nous examinons l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que les effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Elle nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Recherche ESG interne** sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité hommes-femmes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que sur la santé et la nutrition, soutenue par des recherches de courtiers ainsi que par des réunions régulières avec les entreprises, la participation

¹⁹ En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissement Responsable | AXA](#)

²⁰ Principes du Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

à des conférences et à des événements du secteur. Cette recherche nous aide à mieux comprendre la matérialité de ces enjeux ESG sur les secteurs, les entreprises et les pays.

- **Analyse qualitative ESG et d'impact interne** au niveau des entreprises et des pays.
- **Indicateurs clés de performance (ICP) sur les facteurs ESG** : Les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG, sur l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau des émetteurs. Ils s'appuient sur notre relation avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Trucost et Beyond Ratings.
- **Stratégie d'actionnariat actif**²¹ : Nous adoptons une approche active et impactante de l'actionnariat actif (engagement et vote) en utilisant notre envergure en tant que gestionnaire d'investissement mondial pour influencer les pratiques des entreprises et du marché. Ce faisant, nous nous efforçons de réduire le risque d'investissement, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces facteurs sont essentiels pour créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Si de tels risques en matière de durabilité se matérialisent dans le cadre d'un investissement, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'approche détaillée de la prise en compte des risques ESG dans les processus de gestion des risques appliqués par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 LEC)²² : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

²¹ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France](#)

²² Cela inclut le cadre de gestion des risques ESG d'AXA IM, l'impact des facteurs ESG sur les rendements, et l'évaluation des risques physiques et liés à la transition climatique (y compris l'analyse de la valeur à risque pour les scénarios 1,5°C, 2°C et 3°C, à l'aide de la méthodologie Climate VaR de MSCI) : voir section 8. « Gestion des risques » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCP AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide

92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP AXA EURO VALEURS RESPONSABLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) AXA EURO VALEURS RESPONSABLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

27/4/2026

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	653 554 535,00	535 581 735,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	653 554 535,00	535 581 735,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	653 554 535,00	535 581 735,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	0,00
Comptes financiers	11 048 418,30	10 313 031,60
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	11 048 418,30	10 313 031,60
Total Actif I + II	664 602 953,30	545 894 766,60

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	539 328 028,89	490 635 416,04
Report à nouveau sur revenu net	37,67	812,07
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	5 580 889,63	5 730 214,09
Résultat net de l'exercice	117 384 603,26	48 834 293,82
Capitaux propres I	662 293 559,45	545 200 736,02
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 309 393,85	694 030,58
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	2 309 393,85	694 030,58
Total Passifs : I + III + IV	664 602 953,30	545 894 766,60

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	15 361 216,60	15 629 322,96
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	192 849,40	317 276,61
Sous-total Produits sur opérations financières	15 554 066,00	15 946 599,57
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-420,43
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-420,43
Total Revenus financiers nets (A)	15 554 066,00	15 946 179,14
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-8 507 264,25	-7 913 235,64
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	-1 849,48
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-8 507 264,25	-7 915 085,12
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	7 046 801,75	8 031 094,02
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	630 683,76	-502 196,56
Revenus nets I = C + D	7 677 485,51	7 528 897,46
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	32 339 128,65	20 500 250,64
Frais de transactions externes et frais de cession	-297 876,02	-474 009,36
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	32 041 252,63	20 026 241,28
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	1 598 678,84	-1 142 864,87
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	33 639 931,47	18 883 376,41
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	71 945 995,00	23 199 259,43
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	71 945 995,00	23 199 259,43

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	4 121 191,28	-777 239,48
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	76 067 186,28	22 422 019,95
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	117 384 603,26	48 834 293,82

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Rappel de la stratégie d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions de pays de la zone euro ». L'objectif de l'OPCVM est la recherche de performance en s'exposant essentiellement aux marchés actions de la zone euro, par la mise en oeuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF) :

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons COURUS.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCP et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Ajustement de prix (« swing pricing »)

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Parts de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Parts de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision de la société de gestion partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCP, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCP :
 - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
 - Le taux maximum s'élève à 1,5% de l'actif net (OPC inclus)
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Non applicable (Dans la mesure où l'investissement de l'OPCVM dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par l'OPCVM du fait de cet investissement)
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 euro TTC maximum
- Commission de surperformance :
 - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable.

7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	662 293 559,45	545 200 736,02	473 534 251,73	408 450 000,98	631 678 930,85
Retail capi.					
Actif net	646 136 286,99	530 094 830,03	457 578 091,45	393 644 886,43	615 896 852,18
Nombre de parts	6 933 140,5055	6 915 151,1449	6 557 765,3058	6 725 140,3714	8 761 312,6596
Valeur liquidative unitaire	93,19	76,65	69,77	58,52	70,29
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	5,81	3,70	2,29	3,33	8,23
Retail distri.					
Actif net	16 157 272,46	15 105 905,99	15 958 160,28	14 805 114,55	15 782 078,67
Nombre de parts	227 860,5102	255 529,6608	293 057,6435	320 775,4209	282 569,2082
Valeur liquidative unitaire	70,90	59,11	54,45	46,15	55,85
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,82	0,82	0,71	0,53	0,36
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,09	0,00	0,07	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	545 200 736,02	473 536 251,73
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	126 694 590,24	206 537 674,21
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-120 426 415,08	-185 925 094,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	7 046 801,75	8 031 094,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	32 041 252,63	20 026 241,28
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	71 945 995,00	23 199 259,43
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-209 401,11	-204 689,92
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	662 293 559,45	545 200 736,03

Les capitaux propres au 31/12/24 s'élèvent à 545 200 736,02 €. La colonne n-1 du tableau Evolution des capitaux propres présente un écart de 0,01 € sur le montant des capitaux propres de fin d'exercice précédent, du fait d'écritures comptables portant sur les comptes de distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets. En l'absence d'incidence sur les comptes du fonds, compte tenu du caractère négligeable de cet écart, celui-ci a été maintenu.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Retail capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	1 453 942,1247	125 791 490,79
Parts rachetés durant l'exercice	-1 435 952,7641	-117 639 683,37
Solde net des souscriptions/rachats	17 989,3606	8 151 807,42
Retail distri.		
Parts souscrites durant l'exercice	13 881,7775	903 099,45
Parts rachetés durant l'exercice	-41 550,9281	-2 786 731,71
Solde net des souscriptions/rachats	-27 669,1506	-1 883 632,26

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Retail capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Retail distri.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0000982761	C	Capitalisable	EUR	646 136 286,99	6 933 140,5055	93,19
FR0000982779	D	Capitalisable et/ou Distribuable	EUR	16 157 272,46	227 860,5102	70,90

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-	Italie +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	653 554,54	211 112,74	152 525,80	97 873,28	86 175,82	60 984,05
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	653 554,54	NA	NA	NA	NA	NA

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	11 048,42	0,00	0,00	0,00	11 048,42
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	11 048,42

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	[3 - 6 mois] +/-	[6 mois - 1 an] +/-	[1 - 3 ans] +/-	[3 - 5 ans] +/-	[5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	11 048,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	11 048,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-2 308 769,85
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-624,00
Total des dettes	-2 309 393,85
Total des créances et dettes	-2 309 393,85

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Retail capi.	31/12/2025
Frais fixes	8 267 887,19
Frais fixes en % actuel	1,48
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Retail distri.	31/12/2025
Frais fixes	239 377,06
Frais fixes en % actuel	1,48
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00
Titres re��us en garantie	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	7 677 485,51	7 528 897,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 677 485,51	7 528 897,46
Report à nouveau	37,67	812,07
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 677 523,18	7 529 709,53

Retail capi.		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 490 220,55	7 320 133,98
Total	7 490 220,55	7 320 133,98
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Retail distri.		
Affectation :		
Distribution	186 845,62	209 534,32
Report à nouveau du revenu de l'exercice	457,01	41,23
Capitalisation	0,00	0,00
Total	187 302,63	209 575,55
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	227 860,5102	255 529,6608
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,82	0,82
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	12 175,23	29 088,41

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	33 639 931,47	18 883 376,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	33 639 931,47	18 883 376,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 580 889,63	5 730 214,09
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	39 220 821,10	24 613 590,50

Retail capi.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	32 813 513,58	18 355 013,98
Total	32 813 513,58	18 355 013,98
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Retail distri.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	6 407 307,52	6 258 576,52
Capitalisation	0,00	0,00
Total	6 407 307,52	6 258 576,52
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	227 860,5102	255 529,6608
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			653 554 535,00	98,68
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			653 554 535,00	98,68
Aerospatial/Defense-Equipement			19 244 800,00	2,91
AIRBUS SE COMMON STOCK EUR1.0	EUR	97 000	19 244 800,00	2,91
Alimentation - Produits laitiers			9 981 400,00	1,51
DANONE COMMON STOCK EUR.25	EUR	130 000	9 981 400,00	1,51
Assurance multi-lignes			35 926 000,00	5,43
ALLIANZ SE NPV(REGD)(VINKULIERT)	EUR	92 000	35 926 000,00	5,43
banque - Clientele diverse			32 104 500,00	4,85
DEUTSCHE BANK AG ORD NPV (REGD)	EUR	430 000	14 237 300,00	2,15
SOC GENERALE EUR1.25	EUR	260 000	17 867 200,00	2,70
Banque commerciale - non US			109 098 075,00	16,47
BANCO DE BILBAO VIZCAYA	EUR	1 760 000	35 288 000,00	5,33
ERSTE BANK DER OST NPV	EUR	161 000	16 566 900,00	2,50
FINECOBANK SPA COMMON STOCK	EUR	415 000	9 213 000,00	1,39
INTESA SANPAOLO	EUR	5 425 000	32 121 425,00	4,85
KBC GROUP NV COMMON STOCK	EUR	143 000	15 908 750,00	2,40
Boissons - Vins/Spiritueux			4 970 800,00	0,75
PERNOD RICARD NPV	EUR	68 000	4 970 800,00	0,75
Brasserie			8 438 540,00	1,27
HEINEKEN NV EUR1.60	EUR	121 000	8 438 540,00	1,27
BTP - Construction lourde			6 917 500,00	1,04
FERROVIAL SE COMMON STOCK EUR.01	EUR	125 000	6 917 500,00	1,04
BTP et autres biens d'equipement			12 000 480,00	1,81
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN COMMON STOCK EUR4.0	EUR	138 000	12 000 480,00	1,81
Caoutchouc - Pneus			10 191 600,00	1,54
MICHELIN (CGDE) COMMON STOCK	EUR	360 000	10 191 600,00	1,54
Chimie - Diversifie			7 060 200,00	1,07
SYMRISE AG	EUR	102 500	7 060 200,00	1,07
Composants electroniques - Semi-conducteurs			11 130 350,00	1,68
INFINEON TECHNOLOGIES AG COMMON STOCK	EUR	295 000	11 130 350,00	1,68
Convertisseur de courant/Alimentation			22 315 500,00	3,37
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	EUR	95 000	22 315 500,00	3,37
Detail - Alimentation			8 368 800,00	1,26
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	EUR	240 000	8 368 800,00	1,26
Detail - Vetements/Chaussures			15 775 200,00	2,38
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL COMMON STOCK EUR.03	EUR	280 000	15 775 200,00	2,38
Eau			6 003 440,00	0,91
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR5.0	EUR	202 000	6 003 440,00	0,91

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Electricite - Distribution			7 901 250,00	1,19
E ON SE NPV	EUR	490 000	7 901 250,00	1,19
Electricite - integre			27 697 500,00	4,18
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	EUR	1 500 000	27 697 500,00	4,18
Electricite - transmission			8 420 220,00	1,27
TERNA SPA	EUR	930 000	8 420 220,00	1,27
Fils et Cables			11 229 400,00	1,70
PRYSMIAN CAB + SYS NPV	EUR	130 000	11 229 400,00	1,70
Gaz industriels			15 785 610,00	2,38
AIR LIQUIDE SA	EUR	98 500	15 785 610,00	2,38
Laboratoires medicaux et services de depistage			6 176 800,00	0,93
BIOMERIEUX COMMON STOCK	EUR	56 000	6 176 800,00	0,93
Logiciel de conception			6 317 600,00	0,95
DASSAULT SYSTEMES SE COMMON STOCK EUR.1	EUR	265 000	6 317 600,00	0,95
Logiciels d'entreprises/services			26 668 800,00	4,03
SAP SE COMMON STOCK	EUR	128 000	26 668 800,00	4,03
Produits de soin et de beaute			13 930 800,00	2,10
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	EUR	38 000	13 930 800,00	2,10
Produits Electriques - divers			10 816 250,00	1,63
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	EUR	85 000	10 816 250,00	1,63
Produits lies a l'industrie des semi-conducteurs			46 991 400,00	7,10
ASML HOLDING NV ORDSHS COMMON STOCK	EUR	51 000	46 991 400,00	7,10
Produits manufactures diverses			29 654 600,00	4,48
SIEMENS AG REG COMMON STOCK	EUR	124 000	29 654 600,00	4,48
Produits optiques			15 384 300,00	2,32
ESSILORLUXOTTICA COMMON STOCK EUR.18	EUR	57 000	15 384 300,00	2,32
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			17 556 400,00	2,65
MERCK KGAA ORD NPV	EUR	42 000	5 149 200,00	0,78
UCB SA COMMON STOCK	EUR	52 000	12 407 200,00	1,87
Services commerciaux			7 415 120,00	1,12
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	118 000	7 415 120,00	1,12
Services de consultants			6 659 100,00	1,01
BUREAU VERITAS SA COMMON STOCK EUR.12	EUR	245 000	6 659 100,00	1,01
Services de publicite			13 558 860,00	2,05
PUBLICIS GROUPE COMMON STOCK EUR.4	EUR	153 000	13 558 860,00	2,05
Services informatiques			5 720 200,00	0,86
SOPRA STERIA GROUP COMMON STOCK EUR1.0	EUR	37 000	5 720 200,00	0,86
Services petroliers			7 632 800,00	1,15
TECHNIP ENERGIES NV COMMON STOCK EUR.01	EUR	235 000	7 632 800,00	1,15
Telephonie - integre			22 710 340,00	3,43
DEUTSCHE TELEKOM AG REG COMMON STOCK	EUR	535 000	14 798 100,00	2,23
KONINKLIJKE KPN NV COMMON STOCK EUR.04	EUR	1 990 000	7 912 240,00	1,20

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Textile - Habillement			25 800 000,00	3,90
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	EUR	40 000	25 800 000,00	3,90
Total			653 554 535,00	98,68

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d’une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	653 554 535,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	11 048 418,30
Autres passifs (-)	-2 309 393,85
Total = actif net	662 293 559,45

Société de gestion

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE –Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS - France

Adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 96002 en date du 19 avril 1996

Société par actions simplifiée au capital de 170 573 424 euros, 319 378 832 RCS Nanterre.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris